PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 22 mars 2026*
Date de convocation du conseil municipal *: le 16 mars 2026*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 10h 00*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Marina LASSERRADE, Jean-Pierre PAVAN, Estelle GASQUET, Marie-Claude DANGLES, Séverine LEMASSON, Nazaré GONCALVES- MARTINS, Magali LEPPKE, Mohamed CAMARA, Martine PEGOT, Pierrick DESAINT, Pierre CAVALLIN, Clément BONNEMAISON, Roméo MAJESTE, Sandrine PAROT, Magali LEPPKE, Jacques RIZZO, Guy DAURIAC.

ABSENTS : Virginie CAZAUX (procuration à Martine PEGOT).

Secrétaire de séance : Estelle GASQUET.

Monsieur le Maire Etienne GASQUET ouvre la séance, désigne un secrétaire de séance. Il fait l'appel des conseillers et annonce le quorum atteint.

I. Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Monsieur GASQUET Etienne, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10 .

Monsieur Etienne GASQUET ayant obtenu 19 voix est proclamé maire.

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Séverine	LEMASSON
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Mohamed	CAMARA
Nicolas	FREMONT
Pierre	CAVALLIN
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Virginie CAZAUX *Procuration Martine PEGOT*	

II. <u>Détermination du nombre d'adjoints</u>

Après l'élection du Maire, le Conseil Municipal procède à l'élection des Adjoints.

Cependant, au préalable, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre de postes d'adjoints au Maire à créer (article L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints. Ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif global de l'Assemblée, soit 5 pour 19 conseillers municipaux. Le nombre d'adjoints au maire ne peut être inférieur à un.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 5 postes d'adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Séverine	LEMASSON
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Mohamed	CAMARA
Nicolas	FREMONT
Pierre	CAVALLIN
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Virginie CAZAUX *Procuration Martine PEGOT*	

III. <u>Election des Adjoints</u>

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-12, L.2122-13 et L.2122-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 19 .

La liste d'adjoint présentée par Madame Marina LASSERRADE a obtenu 19 voix pour.

Sont proclamés adjoints au Maire, les conseillers suivants, dont la liste a obtenu la majorité absolue :

1. Marina LASSERRADE
2. Jean-Pierre PAVAN
3. Estelle GASQUET
4. Pierrick DESAINT
5. Magali LEPPKE

.

<u>Noms des votants</u> :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Marina	LASSERRADE
Jean Pierre	PAVAN
Estelle	GASQUET
Pierrick	DESAINT
Magali	LEPPKE
Martine	PEGOT
Séverine	LEMASSON
Nazaré	GONCALVES-MARTINS
Clément	BONNEMAISON
Mohamed	CAMARA
Nicolas	FREMONT
Pierre	CAVALLIN
Marie-Claude	DANGLES
Roméo	MAJESTE
Sandrine	PAROT
Jacques	RIZZO
Guy	DAURIAC
Virginie CAZAUX *Procuration Martine PEGOT*	

IV. <u>Lecture de la charte de l'élu local</u>

Monsieur le Maire fait lecture de « La Charte de l'Elu local » et en remet un exemplaire à chacun des élus présents.

La séance est clôturée à 10h36.